

CHARTRE D'UTILISATION DE DIABEO BETA

1. PERIMETRE

La présente charte a pour objet de formaliser les règles juridiques relatives à l'utilisation de **diabeo** par tout Utilisateur.

Au sein de la présente charte, sont indifféremment désignés sous le terme « les Utilisateurs » ou « l'Utilisateur » tout Utilisateur accédant à **diabeo** et notamment les professionnels de santé et/ou les patients utilisant **diabeo**.

diabeo désigne un programme pilote de la solution logicielle mobile et web **diabeo** BETA (« Programme Pilote ») lancé exclusivement à des fins d'analyse et d'évaluation de la gestion et du suivi de patients diabétiques par des technologies internet et mobile.

Le Programme Pilote est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité scientifique et médicale du CERITD (Centre d'étude et de recherches pour l'intensification du traitement du diabète), en partenariat avec Voluntis, SA au capital de 92.364,90 euros dont le siège social se trouve 58, avenue de Wagram 75008 Paris, RCS Paris B 439 685 850.

Une notice d'utilisation de **diabeo** est mise à la disposition des Utilisateurs.

Ainsi, tout Utilisateur reconnaît le caractère expérimental et pilote de **diabeo** reposant sur une solution logicielle en bêta test qui peut présenter des dysfonctionnements. A ce titre, tout Utilisateur s'engage à informer dans les meilleurs délais le CERITD des différents bugs ou dysfonctionnements qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'utilisation de **diabeo** BETA suivant les modalités décrites dans la notice d'utilisation.

Le patient reconnaît en outre et accepte que le caractère expérimental de **diabeo** BETA implique l'absence de responsabilité du CERITD et/ou de VOLUNTIS au titre des bugs et/ou des dysfonctionnements de **diabeo** BETA.

L'UTILISATEUR PATIENT RECONNAÎT A CE TITRE QUE LES PROPOSITIONS DE DOSES D'INSULINES AFFICHEES VIA **DIABEO** NE SAURAIENT ÊTRE EXEMPTES DE DEFAUT OU DE BUGS ET QU'IL LEUR APPARTIENT AVANT TOUTE INOCULATION DES DOSES, DE BIEN VÉRIFIER LEUR COHERENCE ET LEUR CONFORMITE AVEC LEURS BESOINS, ET EN CAS DE DOUTE, DE PRÉVENIR L'UTILISATEUR MEDECIN EN CHARGE DE LEUR SUIVI AVANT TOUTE INOCULATION.

L'UTILISATEUR PATIENT RECONNAÎT QU'UNE MAUVAISE UTILISATION DE **DIABEO** ET/OU LES DYSFONCTIONNEMENTS DE **DIABEO** SONT SUCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSÉQUENCES GRAVES POUR LEUR SANTÉ.

L'utilisation de **diabeo** suppose le respect des règles qui sont définies au sein de la présente charte, et dont le rôle s'attache à assurer notamment la qualité de la prise en charge des patients, la sécurité et la confidentialité des

informations nominatives concernant les utilisateurs, la performance des traitements, et le respect des dispositions légales, réglementaires et déontologiques applicables.

2. DUREE-ENTREE EN VIGUEUR

Toute utilisation de **diabeo** exige l'acceptation inconditionnelle des termes de la présente charte par l'utilisateur.

La présente charte entre en vigueur à compter de son acceptation par chaque utilisateur par l'activation d'un système de double clic (ou la signature d'une notice de consentement patient) et demeure en vigueur pour toute la durée de son utilisation par l'utilisateur concerné.

L'utilisateur est libre de ne plus utiliser **diabeo** et fait à ce titre son affaire personnelle de l'existence, de la conformité et de la continuité de ses relations avec le professionnel de santé ou le ou les patient(s) ou autre(s), suivant les cas, conformément à ses obligations légales, réglementaires et le cas échéant déontologiques en vigueur.

L'Utilisateur Patient est informé et accepte qu'en l'absence de synchronisation de **diabeo** pendant une durée de douze mois consécutifs, le CERITD et/ou Voluntis pourra désactiver son compte, et résilier ses relations contractuelles avec le Patient, sans préavis ni mise en demeure.

3. DIABEO

diabeo est une solution logicielle bêta test interactive et coopérative permettant suivant le cas de collecter, de partager, d'analyser les données notamment médicales relatives à une personne « Utilisateur », et de suivre son état de santé.

diabeo s'appuie sur la plateforme logicielle **medpassport** développée par Voluntis.

En toutes hypothèses, chaque professionnel de santé utilisateur demeure intégralement et exclusivement responsable des décisions, des diagnostics, des traitements et des informations relatives au(x) patient(s), conformément aux obligations légales, réglementaires et déontologiques qui président à la poursuite de son activité professionnelle.

4. L'ACCES A DIABEO

L'utilisateur peut accéder à **diabeo** depuis un navigateur internet ou depuis l'application embarquée sur un pdaphone Windows Mobile. Voluntis recommande l'utilisation de la dernière version de Microsoft Internet Explorer et ne garantit pas le fonctionnement optimal depuis un autre navigateur internet.

En conséquence, l'utilisateur s'engage, à ses frais, à être équipé ou à s'équiper d'un ou de plusieurs outils de communication conformes aux spécifications ci-dessus, et ce afin de permettre le bon fonctionnement des services de **diabeo** et fait son affaire personnelle de tous les frais de connexion, d'énergie informatique, d'électricité et/ou de télécommunications inhérents à l'utilisation et l'accès aux services de **diabeo**.

L'utilisation des services de **diabeo** et l'accès à ces services à partir de moyens matériels et/ou logiciels non conformes et/ou non compatibles

avec les spécifications ci-dessus décrites s'effectuent sous la responsabilité de l'Utilisateur, à ses risques et périls.

Une notice d'utilisation est remise à chaque patient Utilisateur et à chaque professionnel de santé Utilisateur, ce que reconnaît chaque Utilisateur.

LE PATIENT EST INFORME QUE LES FRAIS DE COMMUNICATION (abonnement opérateur télécom et frais de communication) SONT A SA CHARGE EXCLUSIVE.

5. DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5.1 PRINCIPES GENERAUX

Le professionnel de santé reconnaît que sa participation à **diabeo** implique le respect inconditionnel de l'intégralité des règles légales, réglementaires et déontologiques présidant à l'exercice de sa profession telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie médicale et interprétées par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et définies par le Code de la Santé Publique (droits des patients, dossier médicale, secret médical notamment, données à caractère personnel, vie privée).

A ce titre, le professionnel de santé reconnaît que les principes directeurs de fonctionnement et de promotion de **diabeo** ne sont pas de nature à porter atteinte à l'une quelconque des obligations déontologiques et ce, plus particulièrement au regard du principe d'indépendance et d'interdiction de toute publicité.

A ce titre, le professionnel de santé fait son affaire personnelle de toute action disciplinaire qui pourrait être introduite à son encontre ayant comme fondement un acte, un comportement ou une attitude contraire à l'une quelconque des obligations déontologiques qui président à l'exercice de sa profession et ce y compris dans le cadre de l'utilisation de **diabeo**.

5.2 COMMUNICATION DU CONTRAT A L'ORDRE DEPARTEMENTAL

Le professionnel de santé s'engage à respecter la procédure décrite à l'article L 4113-9 du Code de la santé publique et à faire son affaire personnelle du respect des obligations qui y sont définies.

Le professionnel de santé reconnaît à ce titre que Voluntis lui a soumis la présente charte afin de respecter son obligation définie au présent article suivant laquelle Voluntis doit proposer un contrat écrit au professionnel de santé.

5.3 LE RECUEIL DU CONSENTEMENT DES PATIENTS

Le professionnel de santé Utilisateur s'engage à ne permettre le bénéfice des services de **diabeo** qu'aux seuls patients ayant signé et ce faisant consenti à l'intégralité des termes de la notice d'information et de consentement dont un modèle a été remis au professionnel de santé.

6. CONVENTION DE PREUVE

Tout Utilisateur reconnaît que l'activation de son mot de passe et de son code utilisateur dans le cadre de l'utilisation de **diabeo**, et notamment en application de l'article L.1111-7 du Code de la

santé publique, constitue la preuve irréfragable de son identification par **diabeo**.

A ce titre, tout Utilisateur reconnaît que les registres informatisés administrés dans les systèmes informatiques de Voluntis seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des échanges et notamment des demandes d'accès direct ou indirect du patient, font irrévocablement foi entre les utilisateurs.

En conséquence, sauf erreur manifeste de Voluntis et prouvée par l'Utilisateur, ce dernier ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des informations sous format ou support électronique issu des systèmes informatiques de Voluntis, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signer pour constituer une preuve. Ainsi, les données issues des systèmes informatiques de Voluntis constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Voluntis dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

7. LA GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de **diabeo** est le CERITD, partenaire de Voluntis. Le CERITD a procédé aux formalités préalables auprès de la CNIL.

Tout Utilisateur reconnaît être informé des droits d'accès, de rectification et d'opposition dont il dispose sur les données à caractère personnel le concernant et qui sont collectées et traitées par Voluntis afin de permettre sa participation à l'utilisation de cette solution.

Tout Utilisateur reconnaît que ces droits pourront être exercés auprès du professionnel de santé de son choix et/ou de Voluntis aux coordonnées figurant dans la présente charte.

Tout Utilisateur reconnaît faire son affaire personnelle de l'organisation de toute mesure de sécurité physique permettant de restreindre l'accès dans les locaux dans lesquels sont situés les moyens matériels et/ou logiciels lui permettant d'accéder à **diabeo** et à prendre également toute mesure de sécurité logique d'accès au poste de travail notamment par code ou clé d'accès.

8. L'UTILISATION DES SERVICES DE DIABEO

8.1 PERIMETRE D'UTILISATION DES SERVICES

L'Utilisateur bénéficie d'un accès et de droits d'utilisation des services de **diabeo** dans les conditions ci-après définies.

L'Utilisateur s'engage à accéder aux/et à utiliser les services de **diabeo**:

- conformément aux stipulations de la présente charte ainsi qu'aux prescriptions et consignes de sécurité d'utilisation et de bon fonctionnement contenues au sein de la documentation

technique communiquées par Voluntis, au fur et à mesure de sa participation à la mise en œuvre de **diabeo**, et **notamment au sein de la notice d'utilisation** ;

- conformément à sa destination;
- pour les seuls besoins du bénéficiaire des services offerts par **diabeo**.

Il est notamment interdit à l'utilisateur de procéder à :

- toute communication de ses mots de passe et codes utilisateurs à des tiers non autorisés afin de leur permettre d'accéder et/ou d'utiliser les services de **diabeo**;
- toute reproduction du logiciel, système expert, par quelque moyen que ce soit et pour quelque cause que ce soit,
- toute représentation, diffusion ou commercialisation de toutes bases de données, référentiels, logiciels, études de quelque nature que ce soit qui seraient accessibles aux utilisateurs dans le cadre des services offerts par **diabeo**, et ce que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation de l'un quelconque des éléments constitutifs de **diabeo**, et notamment des logiciels, référentiels, bases de données communiqués aux utilisateurs ou auxquels ces derniers auraient accès, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un élément similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte de l'un quelconque des éléments constitutifs de **diabeo** en ce compris les bases de données au bénéfice d'un tiers et notamment au bénéfice d'un autre réseau de santé, d'un autre professionnel de santé quel qu'il soit, notamment par location, cession, prêt, ne participant pas à la mise en œuvre de **diabeo**;
- l'adaptation, la modification, l'arrangement de l'un quelconque des éléments constitutifs de **diabeo** auquel l'utilisateur, pour quelque raison que ce soit, notamment en vue de la création, de la conception ou de la réalisation d'un autre système d'information ou d'une autre solution matérielle et/ou logicielle, dérivée ou entièrement nouvelle ;
- toute transcription, directe ou indirecte, ou traduction dans d'autres langages de l'un quelconque des éléments constitutifs de **diabeo**, ainsi que leur modification même partielle;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par Voluntis.

Voluntis se réserve expressément le droit d'adaptation et de correction des anomalies de l'un quelconque des éléments constitutifs de **diabeo**.

Voluntis est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le logiciel **medpassport** utilisé dans le cadre de **diabeo** ainsi que sur ses améliorations. Le CERITD est quant à lui propriétaire du concept d'insulinothérapie fonctionnelle pilotée à distance qui sert de base au programme **diabeo**.

L'autorisation d'accès et d'utilisation accordée à l'Utilisateur n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle ni matérielle au bénéficiaire de l'Utilisateur.

L'utilisation des services et/ou l'accès aux services de **diabeo** en dehors des strictes limites définies au sein de la présente charte, s'effectue aux risques et périls de l'Utilisateur.

8.2 PROPRIÉTÉ

L'Utilisateur cède au Groupe de travail Télémedecine de l'Alfediam un droit de propriété pleine et entière sur les données recueillies dans le cadre du Programme, ainsi que sur tout compte-rendu et rapport que ce Groupe réaliserait dans le cadre de l'analyse de ces données, à des fins exclusives de recherche.

L'Utilisateur reconnaît que le logiciel **medpassport** (sur lequel est basé **diabeo**) ainsi que ses améliorations, et la structure de la base de données de **medpassport**, sont la propriété intellectuelle exclusive de Voluntis.

L'Utilisateur reconnaît que le CERITD détient la propriété intellectuelle du concept d'insulinothérapie fonctionnelle pilotée à distance qui sert de base au programme.

9. MOT DE PASSE ET CODE UTILISATEUR

L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services offerts par **diabeo**, à accès restreint en fonction de son profil.

A ce titre, un mot de passe et un code Utilisateur secret, uniques et personnels sont attribués à chaque Utilisateur par le CERITD, l'utilisateur étant seul responsable de l'usage qui en est fait.

L'identification de l'Utilisateur au moyen du mot de passe et du code Utilisateur, mis en œuvre dans le cadre de son accès à **diabeo**, vaut de manière irréfragable imputabilité à l'Utilisateur des opérations effectuées au moyen de ce mot de passe et de ce code utilisateur, dans les conditions définies à l'article « Convention de preuve » de la présente charte.

En cas de perte ou de vol du mot de passe et/ou du code Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à en informer sans délai le CERITD, par tout moyen écrit de son choix.

L'opposition notifiée par l'Utilisateur en cas de perte ou de vol de son mot de passe et/ou de son code Utilisateur prendra effet immédiatement à compter de cette notification.

Un nouveau mot de passe et code secret sera adressé à l'utilisateur par le CERITD, dans les meilleurs délais.

En outre, l'Utilisateur pourra, à tout moment, demander au CERITD, la modification de son mot de passe et de son code Utilisateur et ce, plus particulièrement s'il suspecte une utilisation par un tiers non autorisé de ses mot de passe et/ou code Utilisateur.

Pour ce faire, l'Utilisateur devra procéder à une demande, par tout moyen écrit de son choix auprès de CERITD.

Le mot de passe et le code Utilisateur existant seront désactivés par le CERITD, dans les meilleurs délais.

Un nouveau mot de passe et code Utilisateur seront adressés à l'utilisateur par le CERITD, dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur s'engage, de manière générale, à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de son mot de passe et de son code Utilisateur et s'engage à ne pas communiquer, céder ou mettre à la disposition, d'un tiers, y compris un autre membre de l'équipe médicale, son mot de passe et son code Utilisateur.

10. SECURITE

Le niveau d'accès de chaque Utilisateur aux services offerts par **diabeo** est établi selon des critères propres de chaque utilisateur.

D'une manière générale, la sécurité des services offerts par **diabeo** impose aux Utilisateurs :

- de respecter les consignes de sécurité et notamment les règles relatives à la définition et au changement de ses mot de passe et code Utilisateur ;
- de respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les mot de passe et code d'un autre Utilisateur, ni chercher à connaître ces informations ;
- de garder strictement confidentiels ces mot de passe et code d'Utilisateur et ne pas les dévoiler à des tiers, y compris aux autres membres de l'équipe médicale et, de manière générale, à un tiers quelconque quelle que soit ses qualités et activités professionnelles ;
- d'avertir le CERITD et/ou Voluntis de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute anomalie découverte, telle que les intrusions dans les services offerts par **diabeo**;
- de s'interdire d'accéder aux ressources pour lesquelles il n'est pas expressément habilité, même si cet accès est techniquement possible ;
- de signaler au CERITD et/ou Voluntis toute possibilité technique d'accès à une ressource informatique qui ne correspond pas à son habilitation, étant précisé que l'Utilisateur s'interdit toute divulgation de cette possibilité d'accès.

Les Utilisateurs sont informés que pour des raisons d'administration et de sécurité des services offerts par **diabeo**, les administrateurs ont la possibilité de réaliser des interventions à distance pour assurer la maintenance corrective et évolutive des services mis à leur disposition ainsi que pour préserver ou renforcer les mesures de sécurité.

Les Utilisateurs sont informés que ces interventions techniques s'effectuent dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés ainsi qu'à l'ensemble des dispositions du Code de la santé publique, et plus particulièrement des dispositions liées à la protection du secret médical.

Les Utilisateurs sont informés des risques inhérents à l'utilisation des communications par internet et ce, y compris même en présence d'un accès sécurisé tel qu'il leur est offert dans le cadre de **diabeo**, et tout particulièrement en terme de :

- défaut de sécurité dans la transmission des données ;
- fiabilité relative des informations présentes et échangées sur le réseau ;
- continuité non garantie de l'accès aux services, en fonction de son encombrement pouvant induire des temps de réponse extrêmement variables.

Enfin, l'Utilisateur doit se conformer aux règles liées à la mise en œuvre de la lutte contre les virus informatiques conformément aux instructions et prescriptions qui lui seront communiquées par Voluntis.

11. ASSURANCE

Tout Utilisateur professionnel de santé déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance destinée à couvrir les dommages causés aux patients et aux tiers au titre de leur activité médicale et à vérifier que cette police d'assurance couvre les risques de dommages liés à l'exploitation de **diabeo**.

12. EVALUATION

L'Utilisateur accepte de participer aux processus internes d'évaluation de **diabeo** et, le cas échéant aux processus externes d'évaluation du fonctionnement de **diabeo**.

Voluntis s'engage à assurer la confidentialité des données issues des procédures internes d'évaluation.

13. RESPONSABILITE

Tout Utilisateur demeure pleinement et personnellement responsable de l'utilisation des services de **diabeo** dans les conditions de droit commun.

Le professionnel de santé est personnellement responsable de son activité, de ses actes et de son comportement au titre de sa participation à **diabeo**, et ce conformément aux dispositions applicables du Code de déontologie médicale.

Voluntis est tenue d'une obligation de moyens au titre de l'ensemble de ses obligations.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent le caractère pilote expérimental de **diabeo** et ainsi, reconnaissent que l'utilisation de **diabeo** ne saurait être exempte de dysfonctionnement de toute nature.

Notamment, les Utilisateurs sont seuls responsables d'une utilisation incomplète, non-conforme aux consignes d'utilisation ou déconnectée de **diabeo**.

Le professionnel de santé reconnaît enfin que sa participation à **diabeo** ne l'exonère d'aucune de ses obligations légales, déontologiques ou professionnelles en vigueur qui président à l'exercice de sa pratique dont il demeure seul, entièrement et exclusivement responsable.

Le Patient reconnaît qu'il prend seul les décisions concernant sa santé au regard des informations et des préconisations fournies par le professionnel de santé en charge de son suivi dans le cadre de la mise en œuvre de **diabeo**.

Le non-respect des règles définies au sein de la présente charte pourra entraîner la suppression immédiate du droit d'accès de l'utilisateur aux services offerts dans le cadre de **diabeo**, et le cas échéant, de poursuites judiciaires.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que tout opérateur indépendant ou partenaire de Voluntis intervenant à l'occasion de la mise en œuvre de **diabeo** est et demeure exclusivement responsable de ses prestations et services fournis, Voluntis étant uniquement responsable de ses propres obligations conformément au terme de la présente clause.

14. GARANTIE

L'Utilisateur garantit à Voluntis contre toute action, réclamation, revendication, opposition, contestation de quelque nature qu'elle soit de la part de toute personne invoquant un droit quelconque et notamment un droit de propriété, un droit à réparation d'un préjudice subi ayant pour base un acte, une opération, un comportement dont l'utilisateur serait à l'origine dans le cadre de sa participation à **diabeo**.

15. FORUM DE DISCUSSION

De manière générale, l'Utilisateur s'engage, dans le cadre de l'utilisation des forums de discussion liés à **diabeo**: à respecter sans réserve l'ensemble de la législation applicable, et plus particulièrement:

- Les dispositions protectrices des mineurs, notamment en terme d'accès à un contenu pornographique,
- Le droit de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle ayant prises sur notamment les créations multimédias, les sites webs, les sons, les logiciels, les textes, les bases de données, les articles, les photos, les vidéos, les marques déposées, les bases de données, les images de toute nature,
- Le droit à l'image des modèles figurant sur des photographies,
- La loi informatique, fichiers et libertés en matière de protection des personnes à l'égard des traitements de données à caractère personnel,
- Le droit de la presse au regard des qualifications de diffamation et d'injure,
- Le dispositif légal de protection contre la fraude informatique et les dispositions en matière de confiance dans l'économie numérique.

En conséquence, tout Utilisateur des forums de discussions liés à **diabeo** s'interdit notamment:

- de diffuser des propos diffamatoire, abusif, harcelant, ou menaçant, ou des contenus (vidéos, photos, hyperliens, sons ou autre) en violation des droits d'autrui, notamment les droits d'auteurs et de producteurs de bases de données,
- de diffuser des propos ou des contenus (textes, images, vidéos, photos, liens hypertextes, sons ou autre) à caractère pornographique,
- de porter atteinte à la vie privée ou à l'image ou aux droits de la personnalité de tiers, Utilisateurs ou autres,

- de faire l'apologie des crimes contre l'humanité, d'inciter à la haine raciale ou la pédophilie,
- de créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers,
- de transmettre des virus, un cheval de Troie, des bombes logiques ou tout autre programme nuisible ou destructeur,
- de reprendre dans les forums de discussion tout ou partie du contenu d'œuvres préexistantes (textes, images, sons, vidéos, liens hypertextes ou autre) sans l'autorisation des titulaires des droits sur ces œuvres,

l'Utilisateur reconnaît que Voluntis assume la seule responsabilité d'un prestataire technique définie à l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique au titre des propos et des contenus produits par les Utilisateurs dans le cadre des forums de discussion, et à ce titre que :

- Voluntis n'assume aucune responsabilité au titre de la disponibilité, qualité et de la conformité légale des contenus ainsi produits par les Utilisateurs,
- Voluntis peut supprimer lesdits contenus après qu'un tiers ait fait valoir le caractère illicite du contenu concerné,
- Voluntis peut communiquer sur demande formelle des autorités judiciaires les éléments permettant l'identification des Utilisateurs ayant contribué à ce contenu.

16. RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

L'Utilisateur est informé que l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur s'appliquent aux services offerts dans le cadre de **diabeo**.

17. EVOLUTION DE LA CHARTRE

La présente chartre pourra faire l'objet de mises à jour et d'adaptations spécifiques en fonction des

catégories d'utilisateurs rendues opposables aux Utilisateurs à chaque nouvelle utilisation ayant suivie la modification.

18. RESILIATION

Pour des motifs de sécurité et/ou afin d'assurer la conformité légale et réglementaire de l'utilisation de **diabeo**, Voluntis pourra à tout moment et sans préavis ni indemnité, prononcer de plein droit la résiliation de ses relations contractuelles avec tout utilisateur n'ayant pas respecté l'une quelconque des dispositions de la présente charte.

Dans le cas d'un arrêt du programme pilote **diabeo**, et ce pour quelque cause que ce soit les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que Voluntis pourra dans les mêmes conditions que précédemment définies prononcer de plein droit la résiliation de ses relations contractuelles avec tout Utilisateur.